

Contrat de prêt ou location de matériel

Le Parc Naturel Régional du Morvan met à votre disposition le matériel cité ci-dessous, selon les conditions indiquées :

Type ou désignation du Matériel	Lieu de stockage et de retrait/ quantité disponible			Montant de la Caution/ Coût mise à disposition
	Maison du tourisme du Parc du Morvan 0386787957	Base sport et nature ACTIVITAL « les Settons » 0386845198	Musée Archéologique De BIBRACTE 0675652386	
LOMO striker Hand-bike	2 modules type 2	1 module Type 1 multi	1 module Type 1 multi	Caution : 350 € Gratuit
BOMA MOLTEN ROCK	1 module électrique version tétra			Caution : 350 € Coût : 10 € / la demi journée
Fauteuil de Baignade hypocampe	1 toutes options	1 toutes options		Caution : 350 € Gratuit
Fauteuil Trace Rando Morvan 2 KS	2 modules			Caution : 350 € Gratuit
Buggy Bike FTT	3 modèles type 2			Caution : 350 € Coût : Gratuit pour les particuliers licenciés FFH ou 10 € / la ½ journée dans le cadre d'une prestation payante à la charge du prestataire.
Smart Drive Hand-bike strycker	1 Module Options tetra + fauteuil reg			Caution : 350 € Gratuit
Module Tout Chemin	1 module Type 2		1 module Type 2	Caution : 350 € Gratuit

Oxoon embarcation hydrojet électri joystick.		1 Module		Location et modalités se renseigner auprès de la base sport et nature Activital au lac des Settons
Fauteuil de randonnée "joëlette"	1 module		1 Module	Caution : 350 € Gratuit
Fauteuil manuel stryker	1 fauteuil assise réglable déport			Caution : 350 € Gratuit
Bracelets d'escalade	50 personnes Soit 200 bracelets			Caution : 100 € les 4 Gratuit

- **Le chèque du montant de la caution est à libeller à l'ordre du Trésor public, votre chèque sera restitué lors du retour du matériel.**
- **Une pièce d'identité à fournir avec la caution (restituée avec la caution lors du retour matériel).**

Les conditions de prêt sont les suivantes :

- Le matériel est prêté uniquement sur réservation et dans la mesure où il est disponible
- Une caution vous sera demandée dont le montant est indiqué ci-dessus.
- Cette caution vous sera rendue lors de la récupération du matériel dans la mesure où il est rendu dans l'état où vous l'avez emprunté. En cas de dégradation, la caution sera gardée.
- Le matériel doit être rendu à la date prévue lors de l'emprunt, après un rappel par courrier resté sans réponse après un mois, une procédure contentieuse sera mise en oeuvre. La recherche d'une solution amiable sera privilégiée, à défaut une procédure judiciaire sera engagée.
- Le Parc naturel régional du Morvan dégage toute responsabilité quant à l'utilisation du matériel prêté, ainsi qu'aux dommages qu'il pourrait causer en cas d'utilisation non conforme aux préconisations du constructeur et ou au non respect des consignes de sécurité données par la personne qui aura délivré le matériel.
- Avec le matériel, vous sera remise la notice d'utilisation du constructeur.

Nom et adresse de l'emprunteur

.....
.....
.....

Nom, adresse et téléphone de la personne en charge de la récupération et/ou du retour du matériel

.....
.....
.....

A quelle occasion (nom de la manifestation et dates) le matériel est-il utilisé ?

.....

Dates d'emprunt et de retour

Du au

Lieu de récupération (par défaut Saint Brisson)

.....

Je soussigné.....reconnais avoir reçu la notice d'utilisation constructeur concernant le matériel emprunté et avoir reçu les consignes élémentaires de sécurité et m'engage à les respecter.

Date et lieu

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »